



LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
Groupe Gfi Informatique
www.fieci-cgc.org/cgcfgi
cgcfgi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

<u>Sommaire :</u>	
page 1	le 11 mars, ils arrivent !
page 2	signature 1 et 2 de la CFE-CGC
page 3	signature 3 de la CFE-CGC / non à la loi El Khomri
page 4 :	loi El Khomri suite
page 5	agenda
page 6	le chiffre / coordonnées

N° 198 - 29 février 2016



DOHA, Qatar

¹M Alekh Grewal

est administrateur et Directeur Général du Groupe Mannai Corporation.

M Murat

Hacisalihzade est Directeur Général de la division Technologies de l'information du Groupe Mannai Corporation

M Santhosh

Krishnamoorthy est Senior Manager fusions/acquisition du Groupe Mannai Corporation.

² 26 février 2016 :

[publication des comptes consolidés 2015 du Groupe Gfi :](#)

Le résultat net ressort à

« seulement » 22M€. En

contradiction avec le consensus de marché pour 2015, de 30M€, auquel le

Directeur financier de Gfi, lors de sa réunion avec la commission économique du CCE le 7 janvier 2016, avait fait explicitement référence et confiance, **Gfi**

jugeant alors inutile de publier une alerte rectificative au marché.

Pourtant ...

Attention : le 11 mars 2016, ils arrivent !

A l'heure où nous écrivons ces lignes (29 février 2016), le Ministère des Finances n'a pas encore donné son autorisation à la prise de participation majoritaire de Gfi Informatique par le Groupe qatari Mannai Corporation.

Cependant, son accord ne fait de doute pour personne !

Les autorités de la concurrence, quant à elles, ont déjà donné leur aval.

Seul, le CCE de l'UES Gfi Informatique, le 14 janvier courant, a rendu un avis défavorable à l'opération (sur 18 votants, 14 avis défavorables, 3 avis favorables, 1 abstention) ; mais cet avis est seulement consultatif et ne vaut pas veto.

La route est donc libre : la 1^{ère} étape , l'acquisition de 25% du capital de Gfi par Mannai, est imminente !

Pour preuve, le 11 mars, une Assemblée Générale extraordinaire de Gfi sera réunie pour désigner au Conseil d'Administration de Gfi, notamment, **2 nouveaux administrateurs et 1 censeur appartenant au Groupe Mannai : MM Alekh Grewal,**

Murat Hacisalihzade et Santhosh Krishnamoorthy.¹ Ces derniers ayant annoncé qu'ils siègeraient au Comité stratégique, au Comité d'investissement et au Comité d'audit, autant dire qu'ils auront les rênes du Groupe Gfi, bien en main: **le 11 mars sera vraiment le jour J d'une nouvelle gouvernance !**

La culture anglo-saxonne et les nationalités des nouveaux entrants, australienne, turque et indienne, ne manqueront pas de provoquer une onde de choc au sein du Conseil d'Administration franco-français de Gfi, dont la moitié des membres flirte avec l'âge respectable de 70 ans, voire 80 pour le plus ancien d'entre eux.

Cette onde de choc pourrait bien se transmettre rapidement à travers toutes les strates du Groupe Gfi, car Mannai n'a pas de temps à perdre : l'accélération annoncée de la croissance du Groupe Gfi avec **l'atteinte d'un résultat net de 42M€ en 2017**, alors qu'il est seulement de 22M€ en 2015 (cf la publication des résultats le 25/02²) ne laissera de répit à personne ! Les salariés, y compris le management, sont prévenus : **Gfi va devoir enclencher très rapidement, la vitesse supérieure.**

Le seul problème, c'est que les équipes de Gfi sont déjà au taquet, que l'organisation du Groupe ne cesse de se complexifier (exple : le nouveau concept des « shadow P&L ») et que les systèmes de gestion arrivent au bout de leurs capacités...

Dans ces conditions, le passage de relais à un nouvel actionnaire qui est dans les starting-blocks et vise une détention maximale du Groupe Gfi (proche de 100%) est porteur de risques pour tous ses salariés ; et ce ne sont pas les quelques « éléments de langage » rassurants, habilement propagés par les instances dirigeantes, en kickoff et autres réunions, qui y changeront quoi que ce soit !

La CFE-CGC ne joue pas les Cassandra mais fait preuve de lucidité du fait de sa connaissance du terrain réel, et des signes audibles de craquements, ici ou là, dans l'édifice du Groupe Gfi.

L'absence constante de prise en considération des attentes des salariés, pourtant exprimées sans relâche par leurs représentants élus, auprès d'une Direction frappée d'autisme, est un signe qui ne trompe pas : **la confiance mutuelle**, élément crucial du succès de cette opération d'envergure, doit être au rendez-vous.

Y sera-t-elle ? A ce jour, rien n'est moins sûr !



La CFE-CGC signe 3 accords d'entreprise !

Et 1... l'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Bien que non signataire de l'accord précédent (accord triennal 2012-2015) jugé insuffisamment ambitieux pour la **CFE-CGC**, nous avons signé l'accord triennal 2016-2018

Certes, les ambitions quantitatives affichées restent modérées comme la progression de la **proportion de femmes embauchées** (+ 1 point sur un taux constaté sur la période précédente de 19,12%), l'accroissement de 2 points de la **proportion de femmes bénéficiaires d'une augmentation** par rapport aux salariés bénéficiaires d'une augmentation, la **réduction d'un tiers chaque année, des écarts de salaires constatés pour les femmes** au niveau macroéconomique selon les référentiels métiers, **l'augmentation de 2 points de la proportion de femmes bénéficiaires d'une action de formation** par rapport à la proportion des femmes dans l'effectif qui est de 22,2% actuellement, **la participation de 100% des femmes ayant une responsabilité d'équipes et en position 3 SYNTEC, au cursus interne de management** afin de leur rendre plus aisé l'accès à des postes à responsabilité où leur présence fait cruellement défaut.

Cependant, dans le contexte particulier du groupe Gfi avec l'arrivée aux commandes du Groupe, le **qatari Mannai Corporation, il nous a paru crucial de réaffirmer notre attachement à la valorisation des femmes salariées de l'entreprise !**

Nous pouvons craindre que le nouvel actionnaire en soit moins soucieux ...

Bref, chacun en conviendra, c'était le moment ou jamais de réaffirmer nos valeurs de respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de mettre en place un accord en ce sens ! Personne ne peut dire aujourd'hui comment les salariés et les salariées seront traités demain. Mais une chose est certaine, plus nous aurons d'accords d'entreprise, moins l'arbitraire aura du champ pour se répandre.

La CFE-CGC est la seule organisation syndicale signataire, ce qui n'a pas manqué de nous surprendre ! Du fait de notre représentativité inférieure à 30%, le texte, même signé par nos soins, ne peut s'appliquer : nous espérons néanmoins que, dans notre sillage, d'autres organisations syndicales le signeront de sorte qu'ensemble, le seuil de 30% soit atteint ! Il y va de l'intérêt des salariés et particulièrement des femmes salariées du Groupe Gfi jusqu'au 31 décembre 2018 !

Et 2... l'accord sur la gestion des emplois et des parcours professionnels, et sur la mixité des métiers .

Là encore, dans un autre domaine, la **CFE-CGC** défend une position similaire à celle expliquée ci-dessus. La **CFE-CGC** a déploré en son temps que la construction des référentiels métiers n'aient pas été faite en concertation avec les représentants des organisations syndicales afin de prendre en considération une approche complémentaire à celle, exclusivement managériale, imposée par la Direction. **Dont acte.**

Désormais les référentiels métiers sont en place (ceux des métiers transverses devraient l'être bientôt) et les étapes du parcours professionnel des salariés doivent être clairs pour tous et respectées par le management, des mesures pour les jeunes comme pour les seniors doivent être mises en place, la mobilité doit être encadrée et contrôlée paritairement et non pas laissée à l'arbitraire de tel ou tel responsable.

Même si les ambitions de l'accord restent modestes, aujourd'hui, c'est le moment ou jamais de démontrer que les salariés ont bien l'intention de défendre collectivement leurs intérêts. Tel est le rôle de cet accord d'entreprise qui permet aux représentants du personnel d'être dans la boucle de ces sujets primordiaux et de pouvoir agir efficacement en cas de difficulté rencontrées par un salariés . Nous pouvons craindre que le nouvel actionnaire en soit moins soucieux ...

La CFE-CGC est la seule organisation syndicale signataire, ce qui n'a pas manqué de nous surprendre ! Du fait de notre représentativité inférieure à 30%, le texte, même signé par nos soins, ne peut s'appliquer : nous espérons néanmoins que, dans notre sillage, d'autres organisations syndicales le signeront de sorte qu'ensemble, le seuil de 30% soit atteint ! Il y va de l'intérêt de tous les salariés jusqu'au 31 décembre 2018 !





La CFE-CGC signe 3 accords d'entreprise !

Et 3 ! ...l'accord sur les régimes complémentaires de prévoyance et les frais de santé (mutuelle)

Comme nous l'avons écrit le mois dernier, la **CFE-CGC** est signataire de l'accord prévoyance/santé. Néanmoins, elle déplore la méthode employée par la Direction qui cherche en permanence à passer en force (cf la dénonciation de l'accord en vigueur en décembre 2014, alors que les textes permettaient la mise en conformité de la mutuelle Gfi seulement au...1^{er} janvier 2018)!. Pour aboutir au résultat dont la Direction rêvait depuis des années, à savoir : **faire payer beaucoup plus, les familles** (salarié + conjoint + enfants) afin que ce soient elles qui absorbent le déficit général du régime.

C'est chose faite. Plus de 55% de l'effectif (3400 salariés) disposent d'un salaire compris entre 2500€ et 4500€, et concentrent 70% des conjoints adhérents. Ce sont eux qui auront le surcoût le plus important (près de 300€ annuels). Les bas salaires et les très hauts salaires, ainsi que les salariés sans conjoint ni enfants, s'en sortent sans surcoût ou fort peu.

Dans ce dossier, l'objectivité conduit à reconnaître cet état de fait. Personne n'a rien sauvé. La Direction très soutenue par son courtier conseil a bien manœuvré. Dont acte..

La **CFE-CGC** saisira toute occasion via la commission adossée à cet accord, pour faire évoluer le dispositif dans l'intérêt du plus grand nombre !

La CFE-CGC dit NON ! à la loi EL KHOMRI et vous dit pourquoi !

"OUI À UNE SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL SI C'EST POUR LE RENDRE PLUS LISIBLE ET COMPRÉHENSIBLE DANS LE RESPECT DES PRINCIPES ACTUELS. S'IL S'AGIT DE DONNER D'AVANTAGE DE FLEXIBILITÉ AUX ENTREPRISES EN OUBLIANT LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS, NOUS NE SERONS PAS AU RENDEZ-VOUS."



CAROLE COUVERT, PRÉSIDENTE DE LA CFE-CGC

"PLAFONNER LES INDEMNITÉS PRUDHOMMALES, C'EST PRIVER LE JUGE DE SA SOUVERAINETÉ QUI EST D'APPRÉCIER ET D'INDEMNISER LE PRÉJUDICE. À LA CFE-CGC, NOUS N'AVONS JAMAIS ÊTÉ SUR CETTE LOGIQUE-LÀ. IL FAUT INDEMNISER JUSTEMENT EN FONCTION DU PRÉJUDICE."



CAROLE COUVERT, PRÉSIDENTE DE LA CFE-CGC

RECOURS AUX RÉFÉRENDUMS SALARIÉS :
« CELA REVIENT À DIRE QU'AUCUN POIDS N'EST DONNÉ AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ALORS MÊME QUE NOUS TIROMS NOTRE LÉGITIMITÉ DE CELLES-CI . LE RISQUE EST GRAND D'ENGENDRER DE L'INCERTITUDE DANS LE DIALOGUE SOCIAL »



CAROLE COUVERT, PRÉSIDENTE DE LA CFE-CGC
(DÉCLARATION AU 360000, 27 JANVIER 2016)

PROJET DE LOI EL KHOMRI

"C'EST UN ENFUMAGE MANIFESTE QUI CONSISTE À LAISSER CROIRE QU'ON VA SAUVER LA FRANCE EN FLEXIBILISANT LES GARANTIES DES SALARIÉS. JE SUIS TRÈS EN COLÈRE. IL N'Y A RIEN POUR LES SALARIÉS. ON TRANSFORME LE CODE DU TRAVAIL EN INSTRUMENT DE SÉCURISATION DES ENTREPRISES."



FRANCK MIKULA, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFE-CGC, DÉCLARATION À FREUTERS, LE 10 FÉVRIER 2016

"AVEC LES PROPOSITIONS DU PROJET DE LOI EL KHOMRI N'IMPORTE QUELLE ENTREPRISE PEUT ORGANISER LE DÉPART DE SALARIÉS AU TRAVERS DE LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES. C'EST UN NOUVEAU CADEAU QUI EST FAIT AUX ENTREPRISES."



CAROLE COUVERT
PRÉSIDENTE DE LA CFE-CGC

PROJET DE LOI EL KHOMRI :

LA CFE-CGC REFUSE LE FRACTIONNEMENT DU REPOS QUOTIDIEN QUI EST TOTALEMENT CONTRADICTOIRE AVEC UN VÉRITABLE DROIT À LA DÉCONNEXION.



PROJET DE LOI EL KHOMRI :

LA CFE-CGC REFUSE LE RENFORCEMENT DES DÉCISIONS UNILATÉRALES DE L'EMPLOYEUR EN TOTALE CONTRADICTION AVEC LA VOLONTÉ AFFICHÉE DE DÉVELOPPER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE.



PROJET DE LOI EL KHOMRI :

LA CFE-CGC REFUSE LES NOUVEAUX CRITÈRES POUR LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES QUI SONT ANTINOMIQUES AVEC UNE VOLONTÉ D'INVERSER LA COURBE DU CHÔMAGE.



PROJET DE LOI EL KHOMRI :

LA CFE-CGC REFUSE LA BARÉMISATION DES INDEMNITÉS PRUD'HOMMES QUI PRIVE LE JUGE DE SA SOUVERAINETÉ À APPRÉCIER LE PRÉJUDICE ET À L'INDEMNISER EN CONSÉQUENCE.



Cela s'est passé en Février !

Le 3 février : réunion du CCE sur le volet « concentration » du dossier Mannai.

Les autorités de la concurrence ont donné leur aval à l'opération de prise de participation majoritaire du fait qu'il n'y pas de risque de constitution d'un « trust » en raison des activités différenciées et sans recouvrement géographique de Gfi et de Mannai.

Le 16 février : réunion de négociation sur les statuts des salariés ex Gfi BUS.

Les discussions se sont poursuivies selon le planning prévu, accord par accord.

Le 18 février : réunion du conseil de surveillance (CS) du FCPE Gfi Informatique Expansion pour mettre à jour son règlement et organiser les élections pour le renouvellement de ses membres.

Le mandat des membres du CS arriveront à échéance après l'AG de Gfi qui statuera sur les comptes 2015 (mai/juin 2016). Le mandat est de 4 ans et il y a 4 binômes salarié (titulaire/suppléant) à élire parmi les porteurs de parts (NB : notamment les salariés qui ont eu des actions gratuites par les plans 2011, 2012 et 2013) peuvent être candidats car les actions gratuites ont été transformées en parts du FCPE lequel est exclusivement investi en actions Gfi..

Un appel à candidatures sera prochainement lancé via les boites mails Gfi et le vote sera électronique (internet) ; il devrait se dérouler dans le courant du mois d'avril.

Le 25 février 2016 : réunion de la commission paritaire de l'UES Gfi Informatique.

Il s'agissait de la réunion conclusive sur le projet d'accord sur les astreintes. Initié il y a plus de 2 ans déjà ! La Direction aura bien promené les organisations syndicales, qui se sont toutes surinvesties dans le sujet, pour finalement ne JAMAIS prendre en considération la moindre de leurs propositions. Il est vrai que le négociateur choisi par la Direction pour mener les débats, est bien connu pour son imperméabilité totale, style « ciré breton » à la moindre suggestion surtout argumentée, formulée par les organisations syndicales.

Autant d'immobilisme dans une entreprise qui prône l'innovation, c'est stupéfiant !

Aucune organisation syndicale responsable ne saurait s'aventurer à signer le texte actuellement proposé (cf <http://www.fieci-cgc.org/cgcfi/>)

Prévisions pour Mars :

Le 8 mars : réunion du Conseil de surveillance du FCPE Gfi Informatique Expansion pour statuer sur les résolutions qui seront présentées à l'AGE de Gfi Informatique du 11 mars.

En particulier, porter le nombre maximal d'administrateurs de 9 à 15, le nombre de censeurs (observateurs sans droit de vote au CA) de 4 à 5, désigner 2 administrateurs et 1 censeur représentant Mannai, ainsi que 2 femmes au titre des règles de parité dans les Conseils d'administration, enfin 1 censeur représentant Apax, en remplacement de celui désigné en juin 2014 et démissionnaire depuis.

Le 11 mars : Assemblée Générale extraordinaire de Gfi Informatique pour valider la désignation de nouveaux administrateurs et censeurs (cf ci-dessus) et page 1/5).

Les désignations des représentants de Mannai seront effectives sous réserve de leur acquisition (en cours de réalisation) de 25% du capital de Gfi Informatique.

Le 16 mars : réunion de négociation sur les statuts des salariés ex Gfi BUS.

Semaine 12 : (à confirmer) réunion du CCE dans le cadre de l'OPA lancée par Mannai pour acquérir une partie ou la totalité du capital flottant de Gfi (20% maximum)

Le CCE, conformément aux textes, demandera au porteur de l'offre de venir le rencontrer et de lui présenter son plan stratégique détaillé pour les mois et années à venir.





Le chiffre : 4,2M€

C'est le coût pour Gfi (publication le 25 février 2016, des comptes consolidés 2015, page 2/7) dans les comptes consolidés 2015, de sa participation au projet de prise de participation majoritaire par le Groupe qatari Mannai Corporation.

Pourtant le Directeur financier de Gfi avait annoncé aux membres de la commission économique du CCE, le 7 janvier 2016, un coût de 2M€ environ (banques d'affaires, cabinets d'avocats ...) qu'il s'était vanté d'avoir négocié à la baisse .

Alors pourquoi le double apparaît-il aujourd'hui, de manière inattendue, dans la [publication très officielle des résultats 2015](#) ?

Le mystère est entier !

On n'imagine pas tout de même que le PDG ou d'autres dirigeants, se soient octroyés avec le consentement du Conseil d'Administration et du futur actionnaire Mannai, une révision de leur rémunération à hauteur de 2 millions d'€ ! Une telle charge supplémentaire est, parmi d'autres conséquences, de nature à anéantir, si tant est qu'elle eût été possible cette année, la Participation des salariés !

On n'imagine donc pas ...

Les explications seront données au cours de l'Assemblée générale de Gfi (mai/juin 2016) qui statuera sur les comptes 2015.

D'ici là, que chaque salarié acquière au moins une action pour entrer dans la salle et participer à une réunion qui promet d'être particulièrement intéressante !

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

Alina TORTOCHAUT	Délégué Syndical Central UES	📞 06 83 09 41 92
Gfi Chronotime	Bruno LEROY	📞 06 60 59 15 22
Gfi Consulting	Martine VERNEUIL	📞 06 83 09 41 92
Gfi Entreprise Solutions	Patrick NGUYEN	📞 06 83 09 41 92
Gfi Infogen System	Charles MAUPU	📞 06 10 02 36 41
Gfi Informatique EST	Benoît WENK	📞 06 61 13 11 93
Gfi Informatique IDF	Patrick Le BRUN Michaela ALEXANDRESCU Robert MATHERON Olivier MAULMY	📞 06 83 09 41 92 📞 06 89 64 39 93 📞 06 81 94 24 31 📞 06 22 61 10 58
Gfi Informatique RHONE-ALPES	François LECLUSE	📞 07 80 02 68 59
Gfi Informatique SUD-EST	Guy DECHELETTE	📞 06 74 14 53 45
Gfi Informatique SUD-OUEST	Alain GUILLOU	📞 06 84 95 36 59
Gfi IT	Pascal HOUSSIN	📞 06 98 38 41 55
Gfi IP	Bruno DAVID Pierre ROI	📞 06 60 99 28 16 📞 06 81 26 07 63
Gfi Progiciels IDF	Olivier YERLE	📞 06 70 76 38 06
Gfi Progiciels Montpellier	André NEBLE	📞 06 83 09 41 92

Pour rester informés sur les événements survenant dans le Groupe Gfi, consultez régulièrement :



TWITTER : [@cqcqfi](#)

YAMMER (réseau interne Gfi) : [groupe « Syndicat CFE-CGC »](#)

notre site **WEB CFE-CGC** externe : www.fieci-cgc.org/cqcqfi

Faut-il sauver le droit du travail ?
[Cliquez ici](#)